



APPEL À CANDIDATURE

Résidence de création

1. Le Réservoir Sète

Acteur engagé sur le marché de l'art contemporain, le Réservoir de Sète propose une sélection d'artistes émergents mais aussi de plus grande renommée. Considérée comme la plus grande galerie de la région Occitanie avec ses 2000 m² de surface d'exposition, le Réservoir fait partie des lieux incontournables à découvrir à Sète. Galerie ouverte en 2018, le Réservoir c'est aussi un appartement avec mezzanine, salle d'eau et kitchenette, et environ 3 m de hauteur sous plafond qui permet de créer au sein du studio d'environ 30 m². Un atelier (non chauffé) sous les toits, d'une surface d'environ 100m², sera également à disposition des artistes accueillis seul ou à plusieurs, pour la réalisation de leurs œuvres, sur les heures d'ouverture publiques de la galerie.

1. Objets de l'appel à candidatures

Dès la fin 2024, et jusque la fin de l'été 2025, Le Réservoir souhaite accueillir de nouveaux artistes professionnels en résidence de création. Ces résidences ont pour objectif de soutenir et de dynamiser la création artistique et doivent s'inscrire dans un parcours professionnel dont elles constitueront une étape, avec notamment

l'exposition du travail de l'artiste accueilli à l'issue de sa résidence, dans une des dix salles du Réservoir. Ces résidences de création ne seront pas soumises à un thème ou un sujet spécifique à traiter par l'artiste. Il/elle pourra donc librement créer les pièces qu'il/elle souhaite, dans le but de pouvoir être exposé(e) à l'issue de sa résidence, avec ou sans œuvres réalisées précédemment. Un certain nombre d'œuvres à produire dans le cadre de cette résidence, devra être déterminé avant son démarrage, en vue de l'exposition qui devra avoir lieu, dans une des salles de la galerie à l'issue de la résidence. La durée maximum autorisée sera de 8 semaines pour aboutir à la réalisation de cette exposition. Néanmoins l'artiste sera libre de proposer une durée plus courte s'il/elle le souhaite.

3. Rémunération des artistes

Une participation financière mensuelle, sur une période pouvant aller de 4 à 8 semaines, sera proposée aux artistes sélectionnés, pour leur permettre de réaliser leurs œuvres, qui seront ensuite exposées au Réservoir de Sète. Cette participation financière permettra aux artistes accueillis de couvrir une partie de leurs dépenses comme les frais

de déplacement, de repas ou de production d'œuvres. Les artistes seront par ailleurs tenus de se procurer le matériel et les outils nécessaires à la réalisation de leurs œuvres. Cette bourse de résidence pour le temps de création et de recherche sera d'un montant de 40€ / jour soit 1 200€ pour 30 jours.

4. Contrepartie en faveur du Réservoir

Les artistes hébergés sont et demeureront propriétaires des œuvres produites, tant de leurs supports matériels qu'au niveau des droits d'auteur qui leurs sont attachés. En contrepartie de ces résidences, les artistes accueillis devront s'engager à céder une des œuvres produites dans le cadre de cette résidence, à hauteur du montant des rémunérations perçues. Exemple, si un artiste reste 2 mois, il touchera autour de 2400€ au total. Il lui faudra donc faire le don d'une œuvre ou plusieurs œuvres dont le prix de vente public avoisine ce montant.

5. Développement du réseaux et du public de l'artiste

Sète étant une ville culturellement forte, bon nombre d'acteurs peuvent être rencontrés afin que les artistes puissent élargir leur réseau et leurs opportunités. L'équipe du Réservoir se tiendra à disposition des artistes accueillis pour orienter leur recherche d'interlocuteurs si nécessaire. Le Réservoir dispose d'une base de données d'amateurs d'art mais aussi de collectionneurs locaux. Des visites de restitution de résidence seront à proposer par le Réservoir et l'artiste pour leur permettre à ce public de découvrir les œuvres en avant-première et peut être de s'en porter acquéreur. Ces résidences prévoient également des échanges et des

créations de liens à l'échelle locale. Des temps de partage et de rencontres sont donc à prévoir par les artistes en résidence. Ces rencontres avec le grand public dans le cadre de l'exposition, ou dans le cadre d'ateliers artistiques, seront à imaginer entre l'artiste et le Réservoir dès son arrivée en résidence.

6. Candidature attendues

Pour candidater, seul(e) ou en duo, merci de faire suivre les pièces suivantes :

- CV (formation, expérience...)
- Bio (expos, prix, collection...)
- 10 photos maximum d'œuvres déjà réalisées, qui pourront servir d'inspiration lors de la résidence de création, ou être exposées lors de la future exposition au Réservoir
- Note intention pour cette résidence (durée, travail envisagé, formats, techniques et nombres d'œuvres)
- Période souhaitée (de fin 2024 à fin d'été 2025)

Le Réservoir n'étudiera que les dossiers des artistes qui seront transmis complets dès le 1er envoi.

7. Pour candidater

Nous vous invitons à envoyer votre candidature directement à Paola en précisant l'objet de votre mail « Candidature Résidences de création » à l'adresse suivante pcoulet@lereservoir-art.com

Pour en savoir plus sur le Réservoir :

www.lereservoir-art.com

MERCI 

Et bonne chance à tous !